

Réunion du bureau des élections – Compte-rendu

Jeudi 15 septembre 2022 de 16h45 à 17h45

Présents : Directeur : Antoine DUPUY Enseignantes : Elise COUTE, Delphine MARQUENET
Représentantes de parents d'élèves : Sonia AÏDROUS, Audrey PETIOT, Déléguée
Départementale de l'Education Nationale : Nathalie JULIEN

Ordre du jour :

1) Préparation de l'élection des représentants de parents d'élèves 2022

1) Préparation de l'élection des représentants de parents d'élèves 2022

Le bureau des élections se réunit afin de déterminer la date et les horaires du scrutin : vendredi 07 octobre 2022 à 17h00. Comme décidé par le Conseil d'école 2021-2022, le vote aura lieu exclusivement par correspondance.

Les nouveaux parents d'élèves ont parfois été informés du déroulement et des enjeux des élections de leurs représentants lors de l'inscription de leur enfant et éventuellement lors de la réunion de rentrée de la classe. Un mail a été diffusé à tous les parents d'élèves le 06 septembre 2022 ; une note départementale d'information a été diffusée en pièce-jointe. Un article est en ligne sur le site internet de l'école depuis le 15 septembre 2022.

Les parents d'élèves ont été informés et invités à manifester leur volonté d'être candidat par ces mêmes communications. Des affiches seront installées sur le panneau d'affichage de l'école et mises en ligne sur le site internet de l'école selon ce que le Ministère de l'Education nationale et/ou l'association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale fournira.

La composition du corps électoral est rappelée. Les parents d'élèves ont été informés de cette composition grâce à la diffusion de la note d'information départementale.

La liste électorale sera arrêtée, elle contient 530 électeurs à ce jour, elle sera consultable au bureau du directeur, elle pourra faire l'objet de modifications jusqu'au moment du scrutin sur demande des parents (informations les concernant) et selon les nouvelles inscriptions et les nouvelles radiations.

Le nombre de représentants titulaires des parents d'élèves élus est égal à celui des classes de l'école : 15 titulaires. Le nombre de représentants suppléants des parents d'élèves élus est égal à celui des classes de l'école : 15 suppléants.

Les critères de composition des listes de candidatures sont rappelés ainsi que les règles de correction en cas de désistement ou de radiation. Au jour de la réunion, 30 parents déjà ont manifesté leur souhait d'être candidats en signant une déclaration de candidature commune.

Le calendrier des élections est ainsi défini :

- Etablissement de la liste électorale : vendredi 16 septembre 2022 minuit au plus tard
- Dépôt des candidatures : lundi 26 septembre 2022 minuit

- Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté : mercredi 28 septembre 2022 minuit
- Remise ou envoi du matériel de vote aux parents : le jeudi 29 octobre 2022 après-midi au plus tard (le matériel sera envoyé par courrier aux parents éloignés le vendredi 30 septembre 2022)
- Tirage au sort réalisé par le Directeur (en cas de nombre d'élus insuffisants) : dans un délai de 5 jours après la proclamation des résultats
- Contestation sur la validité des opérations électorales : dans un délai de 5 jours après la proclamation des résultats

Composition du matériel de vote par correspondance :

- bulletin(s) de vote conforme(s) aux règles en vigueur
- 1 enveloppe de vote marron de petit format
- 1 enveloppe de vote par correspondance blanche avec les coordonnées du votant et l'adresse de l'école
- 1 notice explicative du vote par correspondance
- éventuellement 1 profession de foi de format A4 recto-verso élaborée par chaque liste
- 1 enveloppe marron de grand format pour l'envoi du matériel de vote aux électeurs avec une étiquette nominative et adressée.

Ce matériel de vote fera l'objet d'une mise sous plis par les représentants de parents d'élèves 2021-2022 et éventuellement des candidats à l'élection de cette année scolaire 2022-2023, le jeudi 29 septembre 2022 : modalités à définir.

Le bulletin de vote ne devra comporter ni rature, ni surcharge, ni aucun signe distinctif sous peine de nullité. Cette année, les consignes de vote par correspondance seront agrémentées de dessins explicatifs.

Un rappel du déroulement de l'élection sera adressé aux parents par un mail ou éventuellement un mot dans le cahier de liaison le mardi 04 octobre 2022 et par voie d'affichage.

La prise en compte des votes par correspondance et le dépouillement auront à 17h00 dans la salle des maitres. Les candidats seront invités à assister à ce dépouillement.

A l'issue du dépouillement, les résultats seront proclamés et le procès-verbal sera affiché sur le tableau d'affichage de l'école et sur le site de l'école.

Les parents d'élèves sont informés de l'existence d'un médiateur académique de l'Education nationale rattaché auprès du Rectorat.

Ce présent compte-rendu (y compris le calendrier) sera porté à la connaissance de l'ensemble des parents d'élèves par affichage sur le tableau à l'entrée de l'école et par un article sur le site internet de l'école.

A l'issue de l'élection, il semble important de renforcer la connaissance des représentants et de leurs rôles par tous les parents : la diffusion et/ou l'affichage d'un trombinoscope semble intéressant tout comme la diffusion d'une adresse mail dédiée à communiquer largement.